

AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_025-DE  
Reçu le 18/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 025**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

Absents excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**Pour : 15**  
**Contre : 4**  
**Abstention : 0**

**OBJET : FISCALITE COMMUNALE 2023**

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2023. Il propose les nouveaux taux applicables, qui présentent une augmentation de 1% pour cette année :

Foncier bâti	:	35.73 %
Foncier non bâti	:	69.07%
Taxe habitation résidences secondaires	:	8.79%

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **ACCEPTE** ces propositions.

Le Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré En Mairie le 12 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérécourse (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)*

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 696 128	35,36	109,42	1 819 000	643 562	35,73	649 929
Taxe foncière non bâties (TFNB)	96 831	68,39	317,01	104 600	71 536	69,07	72 247
Taxe d'habitation (TH)	779 200	8,70	47,85	834 523	72 604	8,79	73 355
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>				<b>787 702</b>			<b>795 531</b>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence 2023 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Produit total souhaité	795 531	35,73	
Produit total de référence (total colonne 5)	787 702	69,07	
		8,79	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0	0	0	0	8 428	0	-59 568	-231 791	11
								-282 931

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	795 531	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votées (col. 11)	-282 931	=	Total	512 600
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023							

A CAHORS  
 Le 13 MARS 2023  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 MONSIEUR JACQUES OZIOU  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 14/04/2023  
 Pour la Préfecture de la Commune,  
 Le Maire



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 Libérer l'État  
 Simplifier  
 Réformer

COMMUNE : 201 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC  
 ARRONDISSEMENT : 46 CAHORS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CAHORS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 620
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière non bâtie	6 808

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	86 391
b. Par la loi	

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	18 787
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	834 523
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,636232

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	47,25	118,13	8,74000	8,74000	109,42	>>>
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	50,44	154,78	386,95	69,94000	69,94000	317,01	>>>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	18,26	57,45	9,60000	9,60000	47,85	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTIONS SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_026-BF  
Reçu le 19/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 026**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

Absents excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme DEMON Valérie, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 LOGEMENTS DE LEBREIL**

Arrivée de Mme MATHIERE Stéphanie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Logements de Lebreil 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	
DEPENSES	28 726.80 €	2 140 €	109 552.87 €	111 692.87 €
RECETTES	28 726.80 €		111 692.87 €	111 692.87 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- VOTE le Budget Annexe Logements de Lebreil 2023

Le Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_027-BF  
Reçu le 19/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 027**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

**Présents :** M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

**Absents excusés :** Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme DEMON Valérie, M. LAGARD Ludovic.

**Absents :** M. BARRAU Martial.

**Secrétaire :** Mme SAURT Dominique.

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 LOCAUX ADMINISTRATIFS**  
**GENDARMERIE DE MONTCUQ**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	TOTAL
DEPENSES	24 341.91 €	1 800 €	16 866.20 €	18 666.20 €
RECETTES	24 341.91 €		18 666.20 €	18 666.20 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2023.

Le Secrétaire de Séance

  
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérécourse (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).



AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_029-DE  
Reçu le 18/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 029**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

Absents excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

<b>Pour : 20</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS LOCALES**

*Arrivée de Mme DEMON Valérie.*

*M. MURET Jean-Luc, Président d'association, quitte la salle et ne prend pas part au débat ni au vote.*

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

Subventions communales contribuant à l'activité générale de l'association durant l'année n						
Association bénéficiaire	Montant attribué pour l'année n	Imputation budgétaire	Modalités de versement	Rappel des subventions en nature accordées par la commune <sup>(1)</sup>		
1000 MAISON LA PATE 230412-2023 029-DE	150€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
AMICALE DONNEURS DE SANG	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 250€	65748	Virement	Salle Des fêtes gratuite		
AMIS DES CHATS	350€	65748	Virement			
ASSOCIAT° SECRETAIRES DE MAIRIES DU LOT	50€	65748	Virement			
ASS. PARENTS D'ELEVES	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	400€	65748	Virement	Gymnase gratuit		
ASSOS COMMERCANTS	700€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
CCAS	1 500€	65748	Virement			
CHAMP DE GESTES	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
CHASSEURS SANGLIERS BAS QUERCY	600€	65748	Virement	Salle gratuite		
CLUB DU 3° AGE	300€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
COM JUMELAGE SAN GIORGIO	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
COMITE DES FETES MONTCUQ	2 000€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
COMITE DES FETES LEBREIL	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2 000€	65748	Virement			
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 000€	65748	Virement			
DU MOUVEMENT AU GESTE	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
DYNAFORM DU PLATEAU	300€	65748	Virement			
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5 000€	65748	Virement	Terrains de sport gratuits		
FNACA	450€	65748	Virement			
FEDERATION DE PECHE	1 000€	65748	Virement			
FUDOSHIN KARATE DO	300€	65748	Virement			
JENISHA	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
JEUX ET COMPAGNIE	600€	65748	Virement			
LA BELETTE	1 000€	65748	Virement			
LA HALLE AUX LIVRES	800€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
LEZARD DE LA RUE	2 000€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
MONTCUQ BASKET	2 500€	65748	Virement	Gymnase et salle gratuite		
MONTCUQ BIKE LIFE	600€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
MONTPATCH'	150€	65748	Virement	Salle gratuite		
MUSEE DE LA RESISTANCE	100€	65748	Virement			
MUTUELLE COUPS DURS	100€	65748	Virement			
PASTOURELS DE LA TOUR	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
PETANQUE DU QUERCY	700€	65748	Virement	Terrains /locaux gratuits		
POINTS D'EAU	300€	65748	Virement			
PREVENTION ROUTIERE	150€	65748	Virement			
QUERCY CONTACTS	500€	65748	Virement			
RANDO MONTCUQUOISE	200€	65748	Virement			
RASED DU LOT	200€	65748	Virement			
ST HUBERT CLUB	600€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
SOUVENIR FRANCAIS	200€	65748	Virement			
TENER LESTEVA	300€	65748	Virement	Salle gratuite		
TINTE AME ART	2 000€	65748	Virement	Locaux gratuits		
VALPRIONDE LOISIRS	300€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
VIVA VOCE DE MONTCUQ EN QB	1 200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite		
<b>TOTAL 1</b>	<b>36 650€</b>					

(1) En particulier, mise à disposition gratuite de locaux municipaux ou mise à disposition de personnel

## AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_029-DE  
Reçu le 18/04/2023

Subventions attribuées pour financer une action spécifique				
Association bénéficiaire	Objet de la subvention : nature de l'action	Montant attribué	Imputation budgétaire	Modalités de versement
ACTUEL DANSE FREE STYLE	Organisation d'un spectacle	200 €	65748	Virement
COCEEL	Organisation 2 jours de Montcuq	1 000 €	65748	Virement
COMITE DES FETES MONTCUQ	Organisation fête votive	4 000 €	65748	Virement
COMITE DES FETES LEBREIL	Organisation fête votive	500 €	65748	Virement
COM JUM. SAN GIORGIO	Organisation manifestation	200 €	65748	Virement
COM JUMELAGE CINIGIANO	Organisation manifestation	500€	65 748	Virement
LEZARD DE LA RUE	Organisation La Rue des Enfants	4 000 €	65748	Virement
MUSIQUE COURS ET GRANGES	Organisation Festival Chanson à Textes	2 500 €	65748	Virement
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Organisation 14 Juillet	3 500 €	65748	Virement
SAINT HUBERT CLUB	Rénovation d'un local pour la chasse	1 250 €	65748	Virement
ARBRE NOEL ECOLES APE	Organisation arbre de Noël	300 €	65748	Virement
JENISHA	Organisation manifestation	300 €	65748	Virement
CLUB DU 3° AGE	Organisation Spectacle les oiseaux de compostelle	100 €	65748	Virement
PUY L'EVEQUE CYCLISME	Organisation cyclo cross	300 €	65748	Virement
ASSOCIATION COMMERCANTS	Organisation fête de la musique	1 000 €	65748	Virement
<b>Total 2</b>		<b>19 650€</b>		
<b>Total 1+2</b>		<b>56 300€</b>		
<b>Disponible</b>		<b>1 700€</b>		
<b>Total budget</b>		<b>58 000€</b>		

Le Secrétaire de Séance



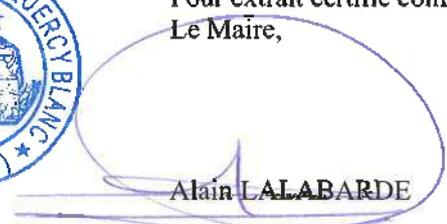
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


  
Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_030-DE  
Reçu le 18/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 030**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE RENOVATION DES FACADES ET TOITURE DE L'EGLISE SAINT-HILAIRE**

*Départ de Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille qui donne pouvoir à M. LALABARDE Alain.*

Par délibération en date du 6 avril 2022, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation des façades et toiture de l'Eglise Saint-Hilaire. Le coût après appel d'offres s'établissait à 159 611,30 € H.T pour la partie travaux.

Le Maître d'œuvre nous a informés que ces travaux nécessitent des prestations en plus suite à des adaptations fonctionnelles et techniques.

La Commission d'Appel d'Offres, en séance du 3 Avril 2023, a émis un avis FAVORABLE à la réalisation de ces avenants

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

NUMERO ET LOT	ENTRPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	ANCIEN MONTANT MARCHÉ H.T	MONTANT AVENANT H.T	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ H.T
LOT N° 1 : ECHAFAUDAGE	Entreprise RODRIGUES BIZEUL	34 927,90 €	2 770,00 €	37 697,90 €
LOT N° 3 : CHARPENTE COUVERTURE	Entreprise SAMSON	52 589,40 €	496,00 €	53 085,40 €

**AR Prefecture**

046-200054948-20230412-2023\_030-DE  
Reçu le 18/04/2023

Le montant des avenants s'élève à + 3 266 €  
Le nouveau montant du marché H.T s'élève à 162 877,30 € H.T, pour la partie travaux,  
soit une augmentation de 2.01 %.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités.

Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Le Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux*

AR Prefecture

046-200054948-20230412-2023\_031-DE  
Reçu le 18/04/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 031**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A « BELLEDENT »**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le réseau pluvial qui passe en limite du chemin du Moulin, est en partie sur la propriété de MME POUSSAC Marie-claire.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de régulariser cette situation en achetant à Mme POUSSAC Marie-Claire, domiciliée 14 Avenue de Belledent, à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC, une parcelle de terrain située lieudit Belledent, cadastrée sous le numéro L 2233, d'une superficie de 106m<sup>2</sup> à un prix de 1€ le m<sup>2</sup>, soit un montant de 106€

***Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :***

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle L 2233 pour le prix principal de 106€.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2023 de la Commune.
- **APPROUVE** la prise en charge des frais afférents à l'opération par la Commune ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le contrat de vente à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC.

Le Secrétaire de Séance  
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 09) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux



**AR Prefecture**

046-200054948-20230412-2023\_032-DE  
Reçu le 18/04/2023

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit rapport.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

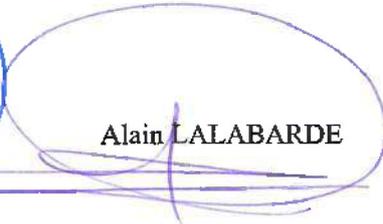
- **APPROUVE** le rapport n°2 du 29/03/2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré En Mairie le 12 Avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Le Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.  
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux*